

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2023/2024	TARIFS 2024/2025	DATE D'EFFET	ACTE
ECOLE D'ARTS DU CHOLETAIS - ANNEE SCOLAIRE 2024-2025					
Les présents tarifs demeurent applicables tant qu'ils n'ont pas été modifiés ou supprimés					
<i>Communes de Cholet Agglomération = Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Les Cerqueux, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, Lys-Haut-Layon, Maulévrier, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, La Plaine, Passavant-sur-Layon, La Romagne, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, La Séguinière, Somloire, La Tessouaille, Toutlemonde, Trémontines, Vezins, Yzernay.</i>					
<i>Lycéens inscrits en option Arts Plastiques des lycées : Jeanne Delanoue, Champ Blanc, Julien Gracq, Renaudeau, Europe, Lycée de la Mode et Sainte-Marie</i>					
DROIT D'INSCRIPTION					
DROIT D'INSCRIPTION obligatoire et non remboursable	p/an et p/élève	15,00 €	15,00 €		
DROITS DE SCOLARITE					
Enfants de 5/6 ans					
* Cours de 1 h 00 : cours pluridisciplinaire					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération					
TARIFS 1 – 2		60,00 €	60,00 €		
TARIF 3		62,00 €	62,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération					
TARIF UNIQUE		240,00 €	240,00 €		
Enfants de 6/8 ans					
* Cours de 1 h 00 : cours bricolage modelage					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération					
TARIFS 1 – 2		65,00 €	65,00 €		
TARIF 3		67,00 €	67,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération					
TARIF UNIQUE		260,00 €	260,00 €		
Enfants de 9/10 ans					
* Cours de 1 h 00 : cours pluridisciplinaire					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération					
TARIFS 1 – 2			60,00 €		
TARIF 3			62,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération					
TARIF UNIQUE			240,00 €		
Enfants de 7 à 13 ans					
* Cours de 1 h 30 : cours pluridisciplinaire					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération					
TARIFS 1 – 2		90,00 €	90,00 €		
TARIF 3		92,00 €	92,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération					
TARIF UNIQUE		360,00 €	360,00 €		

A compter du
01/01/2025

Délibération n° I-15 du 16 décembre 2024

<p style="text-align: center;">Enfants de 11 à 13 ans</p> <p>* cours de 1 h 30 : Dessin/BD/CAO - BD/Dessin Illustration</p> <p>Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération TARIFS 1 – 2 TARIF 3</p> <p>Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération TARIF UNIQUE</p> <p>* cours de 1 h 30 : Modelage/Céramique</p> <p>Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération TARIFS 1 – 2 TARIF 3</p> <p>Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération TARIF UNIQUE</p> <p>* cours de 1 h 30 : Dessin/Couleur (création)</p> <p>Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération TARIFS 1 – 2 TARIF 3</p> <p>Elèves résidents de communes Cholet Agglomération TARIF UNIQUE</p> <p>* cours de 1 h 00 : Pluridisciplinaire</p> <p>Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération TARIFS 1 – 2 TARIF 3</p> <p>Elèves résidents de communes Cholet Agglomération TARIF UNIQUE</p> <p>* cours de 1 h 30 : Architecture</p> <p>Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération TARIFS 1 – 2 TARIF 3</p> <p>Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération TARIF UNIQUE</p>	p/an et p/élève				
<p style="text-align: center;">Adolescents (de 14 à 18 ans)</p> <p>* cours de 2h00 : Dessin ou Dessin/peinture ou dessin/ illustration</p> <p>Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération TARIF 1 TARIF 2 TARIF 3</p> <p>Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération TARIF UNIQUE</p> <p>Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération inscrits en option Arts Plastiques au sein d'un lycée partenaire TARIF UNIQUE</p>	p/an et p/élève				

<p>* cours de 1h30 : Du Croquis au Dessin (création)</p> <p>Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération</p> <p>TARIF 1 TARIF 2 TARIF 3</p> <p>Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération</p> <p>TARIF UNIQUE</p> <p>Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération inscrits en option Arts Plastiques au sein d'un lycée partenaire</p> <p>TARIF UNIQUE</p> <p>* cours de 2h00 : Arts graphiques et Estampe ou Design/Architecture</p> <p>Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération</p> <p>TARIF 1 TARIF 2 TARIF 3</p> <p>Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération</p> <p>TARIF UNIQUE</p> <p>Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération inscrits en option Arts Plastiques au sein d'un lycée partenaire</p> <p>TARIF UNIQUE</p> <p>* cours de 2h00 : Bande dessinée/CAO</p> <p>Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération</p> <p>TARIF 1 TARIF 2 TARIF 3</p> <p>Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération</p> <p>TARIF UNIQUE</p>					
<p>Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération inscrits en option Arts Plastiques au sein d'un lycée partenaire</p> <p>TARIF UNIQUE</p> <p>* cours de 2h00 : Arts appliqués</p> <p>Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération</p> <p>TARIF 1 TARIF 2 TARIF 3</p> <p>Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération</p> <p>TARIF UNIQUE</p> <p>Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération inscrits en option Arts Plastiques au sein d'un lycée partenaire</p> <p>TARIF UNIQUE</p> <p>* cours de 2h00 : Volume/Céramique</p> <p>Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération</p> <p>TARIF 1 TARIF 2 TARIF 3</p>	<p>p/an et p/élève</p>				

Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération TARIF UNIQUE		800,00 €	800,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération inscrits en option Arts Plastiques au sein d'un lycée partenaire TARIF UNIQUE		400,00 €	400,00 €		
* cours de 1 h 30 : Histoire de l'Art					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération TARIF 1		96,00 €	96,00 €		
TARIF 2		120,00 €	120,00 €		
TARIF 3		123,00 €	123,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération TARIF UNIQUE		480,00 €	480,00 €		
	<u>Adultes.</u>			p/an et p/élève	
* cours de 2h00 : Dessin initiation ou dessin perfectionnement					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération TARIF 1		120,00 €	120,00 €		
TARIF 2		150,00 €	150,00 €		
TARIF 3		153,00 €	153,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération TARIF UNIQUE		600,00 €	600,00 €		
* cours de 2h30 : Peinture moderne					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération TARIF 1		176,00 €	176,00 €		
TARIF 2		220,00 €	220,00 €		
TARIF 3		224,00 €	224,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération TARIF UNIQUE		880,00 €	880,00 €		
* cours de 2h00 : Croquis/portrait/modèle vivant					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération TARIF 1		200,00 €	200,00 €		
TARIF 2		250,00 €	250,00 €		
TARIF 3		255,00 €	255,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération TARIF UNIQUE		1 000,00 €	1 000,00 €		
* cours de 2h30 : Estampe contemporaine ou Volume/Céramique					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération TARIF 1		232,00 €	232,00 €		
TARIF 2		290,00 €	290,00 €		
TARIF 3		296,00 €	296,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération TARIF UNIQUE		1 160,00 €	1 160,00 €		

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2024/2025	TARIFS 2025/2026	DATE D'EFFET	ACTE
Classe préparatoire aux écoles supérieures d'Art					
Pour les élèves titulaires du baccalauréat, de moins de 25 ans					
FRAIS DE DOSSIER : pour passage d'un oral, permettant la sélection des élèves	Forfait/élève	20,00 €	30,00 €		
FRAIS DE SCOLARITE :					
Participation financière lors de l'inscription : acompte (remboursé si non obtention du BAC)		200,00 €	300,00 €		
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération					
TARIFS 1 – 2		800,00 €	960,00 €		
TARIF 3		808,00 €	969,60 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération					
TARIF UNIQUE		1 200,00 €	1 440,00 €		
<i>Cours hebdomadaires de 34 h d'enseignement.</i>					
Une exonération des frais de scolarité, du droit d'inscription, pour les familles ayant le statut de demandeur d'asile ou de réfugié, sur présentation d'un justificatif attestant du statut.		gratuit	gratuit		
DISPOSITIONS PARTICULIERES :					
La date limite d'inscription à l'Ecole d'Arts du Choletais est fixée au 31 décembre 2024.					
Pour les élèves hors de Cholet Agglomération, les droits de scolarité pourront faire l'objet d'une participation versée par la commune de résidence (ou structure intercommunale en cas de transfert de la compétence culture).					
TARIFS (DROITS DE SCOLARITE) ET CONDITIONS :					
Les tarifs applicables aux élèves résidents de communes de Cholet Agglomération sont liés aux conditions de ressources, suivant leur quotient familial fiscal					
CHOLET AGGLOMERATION – TARIF 1 – sur présentation de justificatifs					
- contribuable ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 €					
- étudiants de Cholet Agglomération (sur présentation de la carte étudiant), hors Classe Préparatoire					
CHOLET AGGLOMERATION – TARIF 2 – sur présentation de justificatifs					
- contribuable ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 600 €					
CHOLET AGGLOMERATION – TARIF 3 – sur présentation de justificatifs					
- contribuable ayant un quotient familial supérieur à 1 600 €					
Quotient familial : revenu fiscal de référence / (12 x nombre de parts fiscales)					
- Revenu fiscal de référence					
- Nombre de parts fiscales : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge					
TARIF HORS CHOLET AGGLOMERATION : élèves résidents d'une autre commune que celles de Cholet Agglomération					
Tarifs hors Cholet Agglomération lycées partenaires = élèves résidents d'une autre commune que celles de Cholet Agglomération et inscrits en option					
Arts Plastiques au sein des lycées : Jeanne Delanoue, Champ Blanc, Julien Gracq, Renaudeau - La Mode, Europe et Sainte Marie					

<p>* Passport Nouveaux Choletais (à présenter lors de l'inscription) : réduction de 20% du Tarif 3, pour une seule inscription dans un délai d'un an à compter de la délivrance du passeport.</p> <p><i>Dans le cadre du cursus en Cycle Spécialisé du Conservatoire (particulièrement en Musiques Actuelles), une exonération des frais de scolarité est accordée aux élèves désignés par l'établissement pour certains cours, dispensés par l'Ecole d'Arts du Choletais, auxquels les élèves du Conservatoire participent en tant qu'auditeurs sur la base d'un projet défini conjointement par les deux établissements.</i></p> <p>Familles ayant le statut demandeur d'asile ou de réfugié : s'inscrivant au sein des cours : adultes, adolescents et enfants seront exemptés de droits d'inscription et de scolarité ainsi que les étudiants fréquentant la Classe Préparatoire devront présenter une attestation de responsabilité civile et un justificatif de résidents en famille d'accueil.</p>					
<p style="text-align: center;">MODALITES DE PAIEMENT :</p> <p><u>DROIT D'INSCRIPTION</u></p> <p>- payable à l'inscription. - obligatoire lors de l'inscription - sans ce paiement le dossier n'est pas pris en compte.</p> <p><u>DROITS DE SCOLARITÉ</u></p> <p>Ils sont payables en deux versements : une première facture sera établie en novembre 2024, une seconde facture sera établie en février 2025.</p> <p>Excepté pour les stages, qui sont payables à l'inscription.</p> <p><u>ANNULATION D'INSCRIPTION :</u></p> <p>Toute demande d'arrêt de cours doit être immédiatement adressée par courrier ou par mail au Président de Cholet Agglomération.</p> <p>Demande reçue au plus tard le 21 septembre 2024 inclus : les droits de scolarité ne seront pas dus.</p> <p>Demande reçue au plus tard, du 23 septembre au 31 décembre 2024 inclus : les droits de scolarité seront dus à 50 %.</p> <p>Demande reçue à partir du 1er janvier 2025 : les droits de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire.</p> <p>Cas particuliers : en cas d'incapacité de plus de trois mois consécutifs, sur présentation d'un certificat médical ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25% des droits annuels de scolarité sera remboursée. En cas de décès la facture ne sera pas due.</p>					